

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION
ET D'INTERPRÉTATION
DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

**Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et diversité dans la branche de
l'Imprimerie et des Industries Graphiques**

IDCC 184

Accord du 9 avril 2026

Préambule

La branche rappelle avec force son opposition à toutes les formes de discriminations directes ou indirectes, qu'elles soient fondées sur le genre, l'origine, l'appartenance ou non-appartenance syndicale, l'âge, la situation de famille, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, la grossesse, la religion, le handicap ou tout autre critère prohibé par la loi.

Pour pouvoir consulter l'intégralité du document, vous devez remplir le bulletin d'adhésion au syndicat en cliquant sur ce bouton.